



MAIRIE
DE
MARSAC-SUR-DON
LOIRE ATLANTIQUE
44170
1, rue Pierre Perchais

Tél. 02 40 87 54 77
Fax 02 40 80 51 29
E-mail : info@mairie-marsacsurdon.fr

MARSAC SUR DON, le 1^{er} juin 2023

Le Maire de MARSAC SUR DON

A

L'ensemble des conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseillers municipaux sont convoqués le :

Vendredi 9 juin 2023

afin de désigner les délégués et leurs suppléants qui composeront le collège électoral des élections sénatoriales.

J'ai fixé cette réunion à 11h00 à la Mairie dans la salle du Conseil municipal. Elle aura pour seul objet les désignations susvisées.

Vous trouverez ci-joint :

- Le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- La circulaire ministérielle n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,
Hervé de TROGOFF

